

VME Bis

Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

Vœu de l'exécutif, en réponse au vœu déposé par Joëlle Morel, Marie Atallah, Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), relatif au développement des composts collectifs de quartier dans chaque arrondissement parisien

Considérant les objectifs fixés notamment dans le cadre de la loi de transition énergétique votée en 2015 et qui prévoit la généralisation du tri des biodéchets en 2025 ;

Considérant que la ville de Paris s'est engagée en 2014 dans une stratégie « Zéro déchet », qui comporte des actions pour accompagner les Parisien.ne.s à diminuer le gaspillage alimentaire et à valoriser les déchets alimentaires ;

Considérant que dans le Plan Compost, élément de cette stratégie « Zéro déchet », la ville de Paris s'engage à soutenir et accompagner les projets de composts de quartier ;

Considérant que le tri à la source et la valorisation des biodéchets constituent des éléments majeurs de toute trajectoire zéro déchet ; que cela repose sur d'une part, la lutte contre le gaspillage alimentaire, d'autre part, l'émergence de filières alternatives pour le traitement des déchets alimentaires qui constituent des alternatives à l'incinération et à l'enfouissement ;

Considérant que le compost de quartier est une des solutions avancées par la Ville pour rendre accessible à tou.te.s les Parisien.ne.s la pratique du compostage ;

Considérant qu'un quart des ordures ménagères des Parisien.ne.s sont des biodéchets qui pourraient être compostés, soit entre 40 et 60 kg de déchets compostables par an, et par habitant.e ;

Considérant qu'actuellement la majeure partie de ces biodéchets est mélangée dans les poubelles avec des déchets non recyclables alors qu'ils pourraient être valorisés par du compost et participer ainsi à une réduction de l'empreinte carbone de la Ville ;

Considérant les nombreuses initiatives de la Ville pour développer des dispositifs de compostage ;

Considérant les opérations successives de lombricomposteurs aux Parisiens et Parisiennes réalisées par la Ville de Paris ;

Considérant également les dispositifs de composts dans les jardins partagés, au nombre de 111 à ce jour (sur 132 jardins partagés), encadrés par des associations ;
Considérant également la collecte des déchets alimentaires d'ores et déjà été mise en place dans deux arrondissements pilotes, les 2^e et 12^e arrondissements et qu'elle va débiter cette année dans le 19^e arrondissement ;

Considérant néanmoins la répartition des sites de compost à Paris et l'absence de compost de quartier dans certains arrondissements, ce qui a d'ailleurs conduit les élu.e.s écologistes du 11^{ème} arrondissement de Paris a déposé un voeu - adopté à l'unanimité - au dernier conseil d'arrondissement qui demande la création de 5 composteurs collectifs dans des espaces verts, gérés par 5 associations ;

Considérant que même là où des compost collectifs existent et fonctionnent bien comme dans les 13^{ème} ou 14^{ème} arrondissements de Paris, subsistent les questions des espaces à trouver, du réapprovisionnement en broyat et des débouchés à offrir pour le compost produit. Ces enjeux réclament un soutien des mairies d'arrondissement et de l'Hôtel de Ville ;

Considérant que des projets de compost de quartier ont été votés dans le cadre du budget participatif et ce sur plusieurs années consécutives ;

Considérant que la présence d'un compost collectif est un important générateur de lien social dans un quartier ;

Considérant l'impact carbone de l'épandage d'un compost qui transforme ce qui était une source d'émission (les déchets organiques enfouis ou incinérés) en source de réduction des émissions de gaz à effet de serre CO₂ ;

Considérant la dimension pédagogique forte que revêt le compostage pour faire évoluer les mentalités quant aux habitudes de consommation, mais aussi de réduction, de tri et de valorisation des déchets ;

Considérant que Paris a mis en place des outils (information, accompagnement, formation, mis à disposition de matériel) pour favoriser le développement des pratiques de compostage.

Aussi, sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **que soit communiqué par la Ville de Paris, l'objectif de développement à grande échelle de composteurs collectifs de quartier dans l'espace public et sur voirie, et l'accompagnement offert par la Ville pour le grand public**

- que la Ville poursuive ses actions en matière de composteurs fournis aux jardins partagés qui le sollicitent, sachant que tous ont reçus la demande de renouvellement de leurs composteurs depuis plusieurs mois, et qui incluent les composteurs dans les jardins partagés visés par le vœu des élu.e.s du 11^e arrondissement,
- que les jardins partagés disposant de compost alimentaire puissent communiquer aux habitants de leur quartier l'existence de ce dispositif et leur possibilité d'y accéder si les associations le souhaitent et en lien avec ces dernières, et avec l'appui des mairies d'arrondissement si nécessaire,
- que les deux dispositifs de compost alimentaire existants dans les parcs et jardins des 13^e et 14^e puissent être évalués par la DEVE et la DASES et leur bilan présenté,
- qu'un 3^e dispositif de compost alimentaire dans un parc parisien soit par ailleurs expérimenté ; que ce dispositif soit évalué à l'issue de 6 mois minimum de fonctionnement et son bilan présenté,
- que soient organisées des formations gratuites pour le grand public sur le montage et l'animation d'un projet de compost collectif de quartier sur l'espace public ainsi que sur la pratique du compostage avec un maître composteur,
- que soit favorisé le développement de liens entre les jardinier.e.s et les producteurs/trices de compost en particulier par la plateforme Végétalisons Paris,
- qu'un suivi soit mené avec un groupe de citoyen.ne.s volontaires appuyé par les services techniques de la ville afin d'identifier les conditions de réussite pour le compostage collectif dans l'espace public.

